



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024 À 18 H 30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 26 février 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.  
**Ouverture de la séance extraordinaire à 18 h 40.**

2024-02-051

2.  
**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 709 emprunt de 476 000.00\$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.  
**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 709 EMPRUNT DE 476 000.00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL :**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Alain Rondeau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 709 décrétant un emprunt au montant de 476 000.00 \$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel entre la rue des Érables et la rue Boislard qui sera payée par une subvention et par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le conseiller Alain Rondeau présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

4.  
**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**Début de la période de questions à 18 h 42.**

**Fin de la période de questions à 18 h 42.**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

No de résolution  
ou annotation  
**2024-02-052**

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18h42.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

JONATHAN PICHÉ  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRÉSSE  
MAIRESSE

